

**Demande de changement de nom faite au profit d'un mineur  
aux fins de mise en concordance du nom retenu à l'état civil français avec le  
nom inscrit à l'état civil étranger**  
(Article 61-3-1 du code civil)

*Vous souhaitez que votre enfant mineur porte le même nom à l'état civil français que celui inscrit sur son acte de naissance étranger.*

*Vous voudrez bien cocher les cases correspondant à sa situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, joindre les pièces justificatives nécessaires, dater et signer ce formulaire.*

*Cette demande doit être faite par les deux parents exerçant l'autorité parentale sur l'enfant, ou en cas de désaccord par le parent autorisé par le juge des tutelles en charge des mineurs, ou par le parent exerçant seul l'autorité parentale.*

*La demande doit être remise ou adressée à la mairie du lieu de naissance de votre enfant.*

*S'il est né à l'étranger et que son acte est détenu par le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères, votre demande devra être transmise à l'adresse suivante : Ministère de l'Europe et des affaires étrangères*

*Service central d'état civil  
Département exploitation  
11, rue de la Maison Blanche  
44941 Nantes Cedex 09*

*S'il dispose d'un certificat tenant lieu d'acte de naissance établi par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), la demande devra être transmise à l'adresse suivante : OFPRA*

*201 rue Carnot  
94136 Fontenay-sous-Bois Cedex*

**Identité de l'enfant :**

Nom de famille : \_\_\_\_\_

Prénom(s) :

\_\_\_\_\_

Date de naissance (JJ/MM/AAAA): |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Lieu de naissance (commune, département, pays):

\_\_\_\_\_

Nationalité(s) :

\_\_\_\_\_

Adresse :

\_\_\_\_\_

Code postal | |\_|\_|\_|\_|\_|\_| | Lieu-dit le cas échéant / Commune :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

### **Identités des parents de l'enfant**

I -  Madame  Monsieur

Votre nom de famille : \_\_\_\_\_

Votre/vos prénom(s) :

\_\_\_\_\_

Votre date de naissance (JJ/MM/AAAA) : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Votre lieu de naissance (commune, département, pays):

\_\_\_\_\_

Votre/vos nationalité(s) : \_\_\_\_\_

Votre adresse :

\_\_\_\_\_

Code postal | |\_|\_|\_|\_|\_|\_| | Lieu-dit le cas échéant / Commune :

\_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Votre adresse électronique :

\_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Votre numéro de téléphone: |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

II -  Madame  Monsieur

Votre nom de famille : \_\_\_\_\_

Votre/vos prénom(s) :

\_\_\_\_\_

Votre date de naissance (JJ/MM/AAAA): |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Votre lieu de naissance (commune, département, pays):

\_\_\_\_\_

Votre/vos nationalité(s) : \_\_\_\_\_

Votre adresse :

\_\_\_\_\_

Code postal [ \_ ] [ \_ ] [ \_ ] [ \_ ] [ \_ ] Lieu-dit le cas échéant / Commune :

\_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Votre adresse électronique :

\_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Votre numéro de téléphone : [ \_ ] [ \_ ] [ \_ ] [ \_ ] [ \_ ] [ \_ ] [ \_ ] [ \_ ] [ \_ ] [ \_ ]

### **Votre demande :**

**Nous exerçons en commun l'autorité parentale sur notre enfant et nous sollicitons ensemble le changement de son nom.**

A l'étranger, notre enfant se nomme \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_. Tel est le nom retenu dans son acte de naissance étranger dont vous trouverez ci-joint une copie intégrale, en original, accompagnée de sa traduction par un traducteur assermenté.

En France, son nom inscrit dans son acte de naissance

\_\_\_\_\_ Nous sollicitons le changement de son nom indiqué dans son acte de naissance français afin que notre enfant porte le même nom que celui porté à l'étranger.

Notre enfant âgé de 13 ans ou plus consent à son changement de nom. Nous joignons le document comportant son consentement accompagné de la photocopie de sa/ses pièce(s) d'identité.

S'agissant de l'exercice en commun de l'autorité parentale sur notre enfant :

- son acte de naissance suffit à en rapporter la preuve (parents mariés ou enfant reconnu par son second parent avant le délai d'un an à compter de sa naissance) ;
- ou nous avons fait une déclaration d'exercice conjoint de l'autorité parentale (ci-jointe à notre demande) ;
- ou nous avons une décision judiciaire statuant sur l'autorité parentale, dont nous joignons le dispositif et la preuve de son caractère définitif.

**J'exerce l'autorité parentale sur mon enfant en commun avec son autre parent et j'effectue seul la demande de changement de nom pour mon enfant avec l'autorisation du juge des tutelles en charge des mineurs.**

A l'étranger, mon enfant se nomme \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_. Tel est le nom retenu dans son acte de naissance étranger dont vous trouverez ci-joint une copie intégrale, en original, accompagnée de sa traduction par un traducteur assermenté.

En France, son nom inscrit dans son acte de naissance est

\_\_\_\_\_

Je sollicite le changement de son nom indiqué dans son acte de naissance français afin que mon enfant porte le même nom que celui porté à l'étranger. Par jugement en date du \_\_\_\_\_, le juge des tutelles m'a autorisé à faire cette démarche sans l'accord de l'autre parent de mon enfant. Je joins la copie (l'extrait) de cette décision.

Mon enfant âgé de 13 ans ou plus consent à son changement de nom. Je joins le document comportant son consentement accompagné de la photocopie de sa/ses pièce(s) d'identité.

Je joins également au soutien de ma demande le dispositif de la décision du juge des tutelles m'autorisant à faire la demande seul(e) ainsi que la preuve de son caractère définitif.

**J'exerce seul(e) l'autorité parentale sur mon enfant et je sollicite le changement de son nom.**

A l'étranger, mon enfant se nomme \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_. Tel est le nom retenu dans son acte de naissance étranger dont vous trouverez ci-joint une copie intégrale, en original, accompagnée de sa traduction par un traducteur assermenté.

En France, son nom inscrit dans son acte de naissance est \_\_\_\_\_

Je sollicite le changement de son nom indiqué dans son acte de naissance français afin que mon enfant porte le même nom que celui porté à l'étranger.

Mon enfant âgé de 13 ans ou plus consent à son changement de nom. Je joins son consentement accompagné de la photocopie de sa/ses pièce(s) d'identité.

J'exerce seul(e) l'autorité parentale :

- l'acte de naissance de mon enfant suffit à en rapporter la preuve (mon enfant n'a de filiation établie qu'à mon égard, ou son autre parent l'a reconnu plus d'un an après sa naissance et nous n'avons pas fait de déclaration conjointe d'exercice de l'autorité parentale ou mon conjoint a adopté mon enfant en la forme simple et nous n'avons pas fait de déclaration conjointe d'exercice de l'autorité parentale) ;
- l'autre parent de mon enfant est décédé. Je joins à ma demande la copie intégrale originale de son acte de décès.
- je dispose d'une décision judiciaire le justifiant (décision judiciaire prononçant l'exercice exclusif de l'autorité parentale, décision de retrait de l'autorité parentale à l'égard de l'autre parent). Je joins le dispositif de la décision et la preuve de son caractère définitif.

**Nous attestons (J'atteste) sur l'honneur que nous n'avons (je n'ai) pas déjà effectué une telle demande et qu'aucune procédure de changement nom n'est actuellement en cours, que ce soit devant un officier de l'état civil (mairie, service central d'état civil, OFPRA) ou devant le procureur de la République.**

### **Les pièces jointes à votre demande**

copie intégrale, en original, de l'acte de naissance de l'enfant établi à l'étranger, le cas échéant légalisé ou revêtu de l'apostille et accompagné de sa traduction faite par un traducteur assermenté.

- le cas échéant, copie, en original, de l'acte de reconnaissance effectuée par l'un ou les deux parents à l'égard de l'enfant.
- photocopie de la pièce d'identité en cours de validité du ou des parents demandeurs et de l'enfant (ou des pièces d'identité en cas de plurinationalité).
- éventuellement, un certificat de coutume si le nom dévolu à l'étranger est composé de plusieurs vocables divisibles.
- consentement au changement de nom daté et signé de l'enfant âgé de 13 ans ou plus accompagné de la photocopie de sa ou de ses pièce(s) d'identité.
- le cas échéant, pièces justifiant de l'exercice de l'autorité parentale.
- le cas échéant, dispositif de la décision du juge des tutelles en charge des mineurs autorisant la demande de changement de nom et son caractère définitif.

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

En cas de demande faite par les deux parents : **Nous soussignés (Prénom(s), Nom)** \_\_\_\_\_  
et (Prénom(s), Nom) \_\_\_\_\_  
certifions sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Signature des deux parents

En cas de demande faite par un seul parent : **Je soussigné(e) (Prénom(s), Nom)** \_\_\_\_\_  
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à \_\_\_\_\_ Le |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Signature de ce parent

Avertissement : en application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- 1) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2) de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- 3) de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.